

Réunion du 12 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux-mille vingt-trois, le douze juin à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Marlène LE DIEU DE VILLE.

OBJET : OCTROI D'INDEMNITES DE STAGE

Par délibération du 28 juin 2021 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 1^{er} juillet, le conseil, unanime, a décidé d'accorder des indemnités aux étudiants effectuant un stage au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez, indemnités limitées à 750 € par mois.

Les intéressés doivent remplir les deux conditions suivantes :

- être détenteurs d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 2,
- accomplir un stage d'une durée minimale de deux mois.

Ces indemnités, qui ne peuvent constituer un droit ouvert à chaque étudiant admis en stage, sont accordées en contrepartie du degré d'intérêt et d'utilité des prestations fournies par le stagiaire dans le cadre de son rapport ou mémoire de stage.

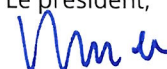
Sans remettre en cause l'évaluation de fin de stage, il est désormais versé une avance de 590 € mensuel à chaque stagiaire qui vient en soustraction de la gratification finale.

Le bureau a reçu délégation pour appliquer au cas par cas cette décision.

Au vu du dossier qui lui est soumis, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'allouer** une indemnité de 3 750 € à M. GANCHOU Paul, étudiant en Bachelor 3^{ème} année de Commerce International, à Kedge Business School - pour un stage intitulé « Gestion des Ressources humaines » effectué au sein du service Ressources Humaines, pendant 5 mois étant précisé qu'une somme de 2 950 € lui a déjà été versée.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT

